

Stratégie de développement du Pays de Brest

7 EPCI

6 communautés de communes
et Brest Métropole



89

communes

dont

50

communes littorales

370 km

de linéaire côtier



Chiffres clés

- 391 000 habitants en 2011
- 160 000 emplois totaux au lieu de travail
- 17 000 entreprises
- 24 000 étudiants
- 177 700 actifs âgés de 15 à 64 ans
- 12 % des emplois bretons – 2e bassin d'emploi de la Région

Enjeu 1 : Un espace métropolitain accessible et attractif

Repères :

- En 6 ans (2006-2011), **le territoire a gagné près de 6 500 habitants¹**. Cette progression de **1.7 % reste faible** car inférieure aux moyennes départementale (+1.9%), régionale (+4%) et nationale (+2.7%). Il convient de noter que :
 - o Cette croissance s'explique par un solde naturel positif (+3.3 % entre 1999-2008 contre +8,3% en moyenne en Bretagne),
 - o Son solde migratoire n'a quasiment pas progressé en 10 ans (+0.1%), fragilisant ainsi la poursuite de sa croissance démographique.
- L'attractivité relative de l'agglomération engendre **des difficultés fréquentes de recrutement**, notamment pour les postes qualifiés :
 - o Les sortants du Pays de Brest sont principalement des actifs cadres et professions intermédiaires,
 - o A contrario, le territoire enregistre plus d'arrivées de retraités que de départs.
- **Une activité touristique dynamique** reposant sur des richesses patrimoniales, naturelles, architecturales, ainsi que des activités nautiques de plaisance et des équipements, évènements attractifs.
- **Le territoire dispose d'équipements et de fonctions métropolitaines** qui mettent en évidence un rayonnement plus fort que son seul poids démographique, tels que :
 - o **Le pôle d'enseignement supérieur et de recherche** : avec 24 000 étudiants², Brest se place comme le 2e pôle de formation supérieure et de recherche de Bretagne,
 - o **Le domaine de la santé** propose une infrastructure hospitalière développée (3 hôpitaux), dont un CHU qui combine soins spécialisés et recherche médicale,
 - o **Des équipements et évènements culturels, sportifs et artistiques d'envergure** : le Quartz, la Carène, Oceanopolis, l'Arena, festivals...
 - o **De nombreuses infrastructures de transports** : aéroport, port de commerce, train, transports collectifs,
 - o **Le nombre d'emplois des cadres exerçant des fonctions métropolitaines³ a augmenté**, entre 2008 et 2010, de près de 9 %⁴, grâce au développement des secteurs conception & recherche (plus particulièrement : sciences marines et TIC).

Renforcer l'attractivité du territoire est l'un des principaux défis auquel est confronté le Pays de Brest car il conditionne sa dynamique de développement (économique, environnemental et social) et son rayonnement. Son éloignement géographique ainsi qu'un déficit d'image à l'extérieur du Pays de Brest freine l'arrivée de nouvelles populations et de nouveaux actifs. Le territoire se doit ainsi de **relever le défi majeur de l'attractivité en contournant l'obstacle de sa situation périphérique**. Face à la compétition métropolitaine qui se joue, le Pays de Brest peut s'appuyer sur ses atouts incontestables afin de **gagner en notoriété et anticiper les défis du futur**.

¹ INSEE, RP 2011.

² ADEUPA, Chiffres clés du Pays de Brest, année scolaire 2013-2014.

³ Le concept de «cadres des fonctions métropolitaines», développé par l'INSEE, correspond aux emplois de cadres ou de chefs d'entreprise de plus de dix salariés dans les 5 fonctions métropolitaines que sont : conception & recherche, prestations intellectuelles, commerce inter-entreprises, gestion et culture & loisirs.

⁴ Source, Diagnostic économique, ADEUPA, Juillet 2014. Progression de 895 cadres des fonctions métropolitaines sur un total de 10 448 dans l'aire urbaine de Brest.

Consolider son attractivité implique à la fois des **facteurs de compétitivité** (économiques, scientifiques, humains) et des **facteurs d'urbanité** (qualité de vie et de ville, accessibilité, densité des services, prestations culturelles et sociales). Conforter et faire connaître ces facteurs implique de **poursuivre et d'amplifier les dynamiques collectives actuellement en cours au sein du Pays de Brest** (SCoT, GIZC, promotion touristique...) et de **continuer à construire une vision partagée de notre territoire**.

- **Axe 1 : Conforter la position métropolitaine du Pays de Brest**

Le développement du Pays de Brest a permis de structurer **un ensemble de fonctions métropolitaines** (santé, avec le CHU et les hôpitaux locaux, les sciences et techniques de la mer, la Défense, les établissements de formation, l'enseignement supérieur et la recherche, la culture, le sport, le nautisme et les services) dont le rayonnement dépasse très largement le seul cadre local. De niveau régional, national ou international, elles sont **porteuses de capacité d'attraction, d'entraînement et d'influence qu'il convient de conforter**.

Le renforcement des fonctions métropolitaines majeures est en effet un enjeu capital pour créer les conditions du développement des échanges, de la connaissance, de l'innovation, d'activités rares et spécialisées au sein du Pays. **Le soutien aux projets d'équipements et de services, d'aménagement et d'évènements structurants** apparaît ainsi incontournable pour **affirmer la fonction de Brest en tant que métropole structurante de la Bretagne occidentale**.

Seul ce processus de métropolisation peut contribuer à **«rééquilibrer» la croissance bretonne**. La présence à courte distance de deux capitales régionales – Rennes et Nantes – toutes deux fortement dynamiques et attractives et appuyées sur Angers, Vannes, Saint-Nazaire, a généré un développement très significatif de l'Est et du Sud de la Bretagne. L'Ouest Breton a, par comparaison, plus faiblement bénéficié de ce rayonnement.

La participation de Brest au Pôle métropolitain Loire-Bretagne répond aussi à la nécessité de ne pas s'isoler au risque de se marginaliser au sein de ce système urbain. **Brest doit par ailleurs structurer son propre espace métropolitain** à partir de la coopération engagée avec Quimper, Morlaix et Lannion Trégor pour consolider l'offre globale en matière de fonctions métropolitaines.

- **Axe 2 : Rendre le territoire plus accessible**

La situation excentrée du Pays de Brest par rapport au reste de la France et des pays européens exige des infrastructures de communication performantes et une organisation logistique des transports de qualité afin **d'assurer l'accessibilité depuis l'extérieur du territoire tout en confortant son accessibilité intérieure**. A ce niveau, il s'agit d'améliorer les liaisons de toute nature (rail, numérique, maritime, aérien, route).

Renforcer la qualité de l'accessibilité interurbaine demeure primordial afin de promouvoir un modèle de développement équilibré, solidaire et durable. L'accessibilité de la desserte aérienne (notamment vers Lyon, Orly et Roissy) est essentielle, à l'instar du mode ferroviaire dont il convient de souligner la modernité et l'efficacité, tant du point de vue des transports publics que du développement durable. Ainsi, la poursuite du grand projet ferroviaire Bretagne à Grande Vitesse (BGV / Brest et Quimper à 3

heures de Paris) ainsi que celle du projet de modernisation de la liaison ferrée Brest-Quimper vers Nantes sont stratégiques aussi bien pour les passagers que pour le fret. Ces projets permettront en effet de renforcer les synergies entre les métropoles de l'Ouest et les bassins d'emploi et de vie de l'Ouest-Bretagne, de faciliter l'accès du Sud de la Région aux opportunités offertes par le pôle métropolitain brestois et de développer l'ouverture de l'Ouest breton, vers Bordeaux et les interconnexions européennes.

Le développement du port de commerce de Brest et son inscription au réseau central du RTE-T (réseaux transeuropéens de transports) en tant que « hub de l'économie bleue » sont des enjeux stratégiques. En ce sens, le grand projet portuaire de Brest permettra de faciliter l'accès des navires de plus grandes capacités, une augmentation des surfaces disponibles, le développement d'activités logistiques (transport de conteneurs) et l'accueil d'activités industrielles nouvelles (énergies renouvelables construction, assemblage d'éoliennes offshore...).

Assurer l'accessibilité du Pays vers l'extérieur est essentiel au rayonnement du territoire mais **développer les déplacements intérieurs** est un enjeu tout aussi stratégique. L'ambition du Pays de Brest est de soutenir les opérations d'aménagements, d'équipements et d'infrastructures favorisant la multi modalité et le rééquilibrage des déplacements au profit des transports en commun et des modes doux/actifs. Le développement et la diversification de l'offre, ainsi que l'optimisation des mobilités s'intègrent ainsi dans une démarche transversale prenant en compte le développement du territoire, la densification, la répartition de l'offre de services, la mixité sociale et la réduction des exclusions.

Les enjeux liés à l'accessibilité, concernent également la connectivité. Ainsi, **l'aménagement numérique (déploiement du Très Haut Débit)** est un véritable atout pour affranchir le territoire de son éloignement géographique et constitue de réelles opportunités pour accompagner la mutation des filières ancrées sur le territoire (télémédecine, télétravail, téléenseignement, agriculture...), développer de nouveaux services et réduire les inégalités sociales et territoriales.

- **Axe 3 : Valoriser / Mieux communiquer sur les atouts, forces et opportunités du territoire**

Les richesses offertes par le territoire sont largement méconnues et souffrent de la réputation peu flatteuse des « villes reconstruites ». L'objectif de cette démarche est de « faire savoir » ce qu'est la réalité du Pays de Brest avec ces nombreux atouts à travers **une stratégie de communication partagée** entre la métropole et tous les acteurs du Pôle métropolitain pour construire un discours commun avec la nécessité de se différencier. L'ensemble des leviers de l'attractivité (excellences et réussites territoriales, maritimité, innovation, culture, patrimoine, nature...) doivent ainsi actionnés autour d'un même projet global de promotion et de communication. Première pierre de cet édifice partagé : la nouvelle destination touristique *Brest terres océanes*, qui traduit cette volonté commune de tous les acteurs locaux d'agir collectivement pour mieux valoriser les nombreux atouts touristiques du territoire.

L'objectif est transversal car les cibles visées sont variées : touristes, décideurs, actifs, étudiants,... Ainsi, renforcer l'attractivité du territoire à travers l'affirmation de son identité vise également à **attirer et valoriser les talents sur le territoire** en promouvant et encourageant les réussites locales (économiques, sportives, culturelles...).

Axe 4 : Poursuivre la dynamique de coopération territoriale

Face à un contexte en mutation, la pratique des coopérations est une nécessité stratégique. Le Pays de Brest a prouvé sa capacité à fédérer et coopérer sur son territoire à travers la réalisation d'un SCoT et d'une GIZC partagés entre les 7 intercommunalités et les 89 communes. **Cette dynamique doit ainsi être maintenue et renforcée dans l'ensemble des domaines d'intervention du Pays** (développement économique, touristique, maritime, planification territoriale, schéma des transports, maîtrise de la demande en énergie...).

Favoriser les passerelles entre les territoires permet d'assurer les conditions d'un développement équilibré du territoire, reste un facteur d'échanges et donc d'émergence de politiques innovantes. **Un réseau de coopérations à deux échelles** serait ainsi privilégié pour le Pays de Brest :

- Conforter le dialogue territorial avec les territoires de l'Ouest breton,
- Poursuivre la coopération métropolitaine au sein du Pôle Métropolitain Loire-Bretagne (Angers, Brest, Nantes/Saint-Nazaire, Rennes) : facteur de rayonnement national et européen.

Enjeu 2 : Un territoire innovant, diversifié et singulier

Repères :

- Au sein du Pays de Brest, la répartition de l'emploi par secteur d'activités⁵ est la suivante :
 - **40 % relèvent de l'administration publique, l'enseignement, la santé ou l'action sociale**, contre 43% à l'échelle du Pays de Brest et 31% en moyenne au niveau national⁶. Cette tertiarisation de l'économie locale révèle une forte dépendance du territoire vis-à-vis des décisions de l'Etat,
 - **38 % pour le commerce, les transports et les services divers**. L'armature commerciale du territoire est diversifiée et équilibrée mais soumise à une baisse de la consommation des ménages liée notamment à l'émergence de nouveaux modes de consommation (commerce en ligne, achat d'occasion, vente entre particuliers...),
 - **11 % dédiés à l'industrie**, dont les principales filières représentées sont la réparation et maintenance civile (DCNS), la fabrication d'équipements d'aide à la navigation (Thalès), l'électronique, la chimie (Livbag), et l'agroalimentaire qui s'organise autour de grands groupes (Groupe Even, Triskalia...) et un réseau de PME qui irrigue le Pays de Brest,
 - **7 % relèvent de la construction**. Ce secteur, largement impacté par la crise économique, présente des effectifs en repli (1 240 emplois supprimés depuis 2008 dans le Pays de Brest⁷). Le gros œuvre est particulièrement touché et, désormais, le marché de l'entretien-rénovation est également concerné. Les efforts engagés pour améliorer la performance énergétique des bâtiments pourraient donner un nouveau souffle à ce secteur qui s'est largement développé dans les territoires ruraux compte tenu de la généralisation du choix résidentiel en périphérie.
 - **4 % pour l'agriculture** (contre une moyenne régionale de 5 %).
- **La filière agricole** occupe 55 % de l'espace, compte 1 900 exploitations⁸ et 5 800 emplois⁹ :
 - Les productions laitières, porcines et maraîchères sous serre en constituent les points forts,
 - Les fermes biologiques regroupent 6,5 % des exploitations¹⁰, avec une prédominance du maraîchage (fruits et légumes),
 - Les activités en circuits courts¹¹ représentent, en 2013, 9 % des exploitations agricoles du territoire¹² et 39 % du total des installations aidées en Pays de Brest¹³ (28 % en Finistère),
 - Face à la pression urbaine, les surfaces disponibles pour l'agriculture s'érodent régulièrement et sont variables suivant les territoires : -34 % dans l'espace péri-urbain et -19 % dans les zones littorales¹⁴,
 - Les exigences environnementales engagent à une préservation à long terme de la qualité de l'eau et des milieux naturels.
 - Des enjeux de transmission : 24 % des chefs d'exploitations agricoles du Pays de Brest partiraient à la retraite d'ici 2020¹⁵.

⁵ INSEE, RP 2010.

⁶ Diagnostic économique annuel du Pays de Brest 2013, ADEUPA Brest, juillet 2014.

⁷ URSSAF, évolution entre le 3^e trimestre 2012 et le 3^e trimestre 2013.

⁸ Chambre d'agriculture du Finistère d'après MSA Armorique 2013.

⁹ INSEE, RP 2010.

¹⁰ Maison de la Bio 29, nombre d'exploitations agricoles biologiques en 2012 dans le Pays de Brest.

¹¹ Les circuits courts : circuits de distribution dans lesquels intervient au maximum un intermédiaire entre le producteur et le consommateur.

¹² Enquête réalisée en 2013 par la Chambre d'agriculture et la Maison de la Bio du Finistère.

¹³ Chambre d'agriculture du Finistère.

¹⁴ Evolution entre 1979 et 2010. Source : ADEUPa Brest, *L'agriculture périurbaine et littorale en Pays de Brest*, novembre 2012.

Repères (suite) :

- **Transversale aux différents secteurs d'activités, la dimension maritime représente** plus de 30 000 emplois directs¹⁶ (19% de l'emploi total du Pays de Brest). Le Pays de Brest est ainsi le 1^{er} employeur maritime de la Région grâce à :
 - La Marine nationale, acteur majeur, source d'emploi (plus de 17 000 emplois¹⁷) et d'activités économiques pour le territoire,
 - L'enseignement supérieur et la recherche liés aux activités de la mer (près de 1 500 emplois¹⁸), l'Université Européenne de Bretagne (UEB), leader européen pour l'océanologie et ses domaines connexes,
 - Le pôle d'activités nautiques, plus de 1 000 emplois¹⁹, allant du haut niveau olympique à la voile traditionnelle. La filière nautique se caractérise par des entreprises innovantes de petite taille (80 % TPE) et regroupe près de 30 % des entreprises finistériennes,
 - Les activités de production marine, pêche et cultures marines, avec une spécialisation singulière : l'exploitation des algues (Lanildut est le premier port de déchargement d'algues d'Europe) et leur valorisation notamment via les biotechnologies marines,
 - Le pôle de compétitivité Mer Bretagne Atlantique à vocation mondiale et le Technopôle Brest-Iroise sont les principaux ambassadeurs du Pays de Brest dans ce domaine et ses activités connexes.
- **Un éco-système numérique** fertilisé à la fois par une politique de développement des usages et une innovation très dynamique qui dépasse largement l'agglomération brestoise :
 - 9 000 emplois dans 450 entreprises,
 - Un Campus numérique connectant en haute technologie les établissements de l'UEB,
 - L'Institut de Recherche Technologique (IRT BCOM) et le pôle de compétitivité Images et Réseaux,
 - Des secteurs d'excellence reconnus à l'international : l'expertise maritime, l'e-santé, le secteur bancaire, la Défense, les TIC.
- **Un faible niveau de création d'entreprises** (13.7 % en 2012 contre 15.6 %²⁰ au niveau national) **mais un taux de pérennité élevé.**

La mondialisation et la libéralisation des échanges induisent un contexte économique de plus en plus concurrentiel. Dans **une économie locale traditionnellement structurée autour des industries militaires et navales et où l'agriculture et l'agro-alimentaire tiennent une place importante**, ces mutations ont conduit à une diversification du bassin d'emploi du Pays de Brest. Les activités économiques rurales ont ainsi profité de la **périurbanisation de l'emploi en Pays de Brest**, qui s'est accentuée dès les années 1990 avec le développement des équipements, des axes routiers et des zones d'activités économiques (48% de l'emploi du Pays de Brest se situent, en 2013, dans les espaces économiques)²¹, pour accueillir de nouveaux secteurs d'activités (tertiaire, industrie, activités de construction...).

¹⁵ Chambre d'agriculture du Finistère d'après MSAS Armorique 2013.

¹⁶ ADEUPa, 2011.

¹⁷ ADEUPa, 2013.

¹⁸ Pays de Brest, 2014.

¹⁹ Nautisme en Finistère, 2011.

²⁰ ADEUPA, Flash Eco, numéro 8, janvier 2014, créations d'entreprises dans la zone d'emploi de Brest en 2012.

²¹ ADEUPa, Foncier économique dans le Pays de Brest, novembre 2014.

Dans un contexte de restructuration des activités de la Défense, **le territoire a su miser sur la matière grise, une offre de formation importante et l'innovation** (fortes compétences liées aux TIC : santé, e-éducation, 3D...) pour asseoir son développement économique. Le Pays de Brest dispose, par ailleurs, d'atouts considérables en matière de ressources naturelles, de compétences et de savoir-faire dans le domaine des sciences et des technologies marines qui lui confèrent une vocation économique singulière.

Les normes environnementales évoluent et incitent les activités productives à se renouveler. Une modernisation des économies liées à la mer et à l'agriculture s'est ainsi engagée et doit être confortée. Afin d'accompagner la mutation de ces activités, et plus largement de l'économie locale, **créer les conditions propices à une dynamique entrepreneuriale** est un levier essentiel pour valoriser nos talents et attirer de nouvelles compétences et, plus largement, encourager le développement de l'économie présentielle²².

- **Axe 1 : Développer et diversifier les filières agricoles et agro-alimentaires**

Le territoire agricole du Pays de Brest se décline en trois espaces (identifiés par le PADD du SCoT) :

- Un vaste espace agricole où le modèle intensif domine, comprenant le cœur du Bas-Léon et les plateaux au Sud de l'Elorn.
- Un espace littoral soumis à des difficultés du fait de la pression foncière importante, de l'inadéquation des tailles de parcelles et des contraintes environnementales.
- Un espace périurbain où l'agriculture subit également une forte pression foncière et demeure concurrencée par d'autres activités.

Des restructurations profondes sont en cours. Face aux évolutions exigées par la mutation des marchés, des modes de vie et de la concurrence, les activités agricoles et agro-alimentaires se sont profondément restructurées et ont connu une évolution rapide des techniques et des moyens de production, à travers :

- Une diminution régulière du nombre des exploitations : baisse de 17 % du nombre d'exploitations en 10 ans²³.
- Une progression constante de la taille moyenne des exploitations : elle atteint 46 ha en 2010 (moins que la moyenne française : 55 ha) tandis qu'elle était de 15 ha en 1979²⁴.
- Une SAU (surface agricole utile) en baisse constante : -13%²⁵ à l'échelle du Pays de Brest en 30 ans (-9 % pour l'ensemble de la Bretagne).

Face à l'évolution du système agricole, à la situation périphérique du territoire et à l'éloignement des marchés européens, il apparaît nécessaire de **créer de la valeur ajoutée** pour être compétitif. L'ambition est donc d'**accompagner la mutation des filières agricoles et agroalimentaires vers un modèle durable**, économiquement et écologiquement. Par ailleurs, l'avenir de l'économie agricole et agro-alimentaire, ainsi que l'émergence de filières prometteuses, s'appuient sur une population active jeune et qualifiée à qui il faut offrir des perspectives à long terme.

²² L'économie présentielle regroupe les activités mises en œuvre localement pour la production de biens et de services visant la satisfaction des besoins de personnes présentes dans la zone, qu'elles soient résidentes ou touristes. Exemples : commerce, tourisme, construction, administration.

²³ Chambre d'agriculture du Finistère. Evolution entre 2000 et 2010.

²⁴ RGA 1979, 1988, 2000, 2010 in *L'agriculture périurbaine et littorale en Pays de Brest*, ADEUPa Brest, novembre 2012.

²⁵ Chambre d'agriculture du Finistère. Evolution entre 1979 et 2010.

- **Axe 2 : Conforter la vocation maritime du territoire**

Péninsule entre l'Atlantique et la Manche, **le Pays de Brest est sans conteste un territoire marqué par la présence de la mer** et l'un des plus importants dans ce domaine en France. La pluralité de ses activités, le maillage de ses acteurs, ainsi que la performance individuelle des entreprises et de ses établissements de formation et de recherche contribuent à la notoriété du secteur maritime. Ainsi, **par sa taille, sa richesse et sa diversité, il est au carrefour d'enjeux transversaux** (innovation, développement durable...) **et participe au rayonnement du territoire brestois. Le Pays de Brest doit ainsi renforcer et accroître la valorisation économique de ses ressources maritimes** à travers la création des conditions favorables au maintien et au développement :

- **Des activités de production marine** : pêche, cultures marines, filière algues. Activités à forte identité et ancrées dans le territoire, elles possèdent un réel potentiel de développement via de multiples valorisations.
- **De la filière nautique** : à travers ses centres de loisirs nautiques, ports de plaisance, entreprises et industries du nautisme qui sont de véritables vitrines du dynamisme de ce secteur.
- **De la recherche maritime** : le Pays de Brest accueille des chercheurs en sciences et techniques de la mer regroupés dans une dizaine d'établissements d'envergure et de rayonnement mondial. Ainsi, **conforter le développement de la recherche maritime et promouvoir les collaborations entre scientifiques et professionnels** sont une nécessité afin de contribuer à l'émergence de secteurs innovants (articulation économie-recherche notamment pour les énergies marines renouvelables, les biotechnologies...) et au rayonnement de cette filière.

- **Axe 3 : Soutenir l'économie de la connaissance²⁶ et accompagner les filières d'avenir**

Face à un contexte économique évolutif, **faire travailler les talents entre eux** (recherche, entreprises, collectivités, associations...) est un enjeu essentiel pour engager une croissance économique durable tournée vers l'innovation.

Le numérique est une filière socle, à la croisée des talents, des secteurs et des infrastructures d'excellence. S'appuyant sur ce terreau fertile (déploiement du Très Haut Débit, incubateurs, équipements mutualisés, formation, recherche, technopôle, pôle de compétitivité Images et Réseaux, IRT BCOM...), le Pays de Brest doit soutenir et amplifier les usages et services numériques afin de :

- Accompagner l'évolution des activités traditionnelles.
- Favoriser le développement de services et produits innovants dans les domaines d'excellence.

Par ailleurs, **les industries créatives²⁷ s'inscrivent au cœur de l'innovation** (numérique notamment). Elles possèdent un fort potentiel collaboratif et s'imposent comme des véhicules d'identité culturelle, à même de stimuler la diversité économique et de promouvoir une nouvelle dynamique entrepreneuriale (mutualisation des moyens, mobilité et hétérogénéité des acteurs...).

²⁶ L'économie de la connaissance concerne tous les savoirs et compétences mobilisés dans les différents domaines nécessaires au développement d'une activité. Elle met en avant l'importance du travail intellectuel (les idées, le savoir) et le travail collaboratif (laboratoire de recherche et développement).

²⁷ Les industries créatives englobent les industries culturelles (production, édition, diffusion de produits culturels : cinéma, radio, télévision, édition, musique, imprimerie...) auxquelles s'ajoutent les activités relevant de la production intellectuelle (publicité, architecture, mode, communication, arts du spectacle, design, multimédias...) et les activités culturelles économiques liées (tourisme, musées, artisanat, métiers d'art, patrimoine...).

Il convient ainsi de créer les conditions favorables au transfert de technologies, au développement des filières numériques, créatives et à l'émergence de nouvelles activités. **L'animation et la structuration du tissu économique** doivent ainsi être soutenues afin de renforcer les synergies entre tous les acteurs du développement. L'isolement des chefs d'entreprises va à l'encontre de la formation d'un milieu entrepreneurial dynamique.

- **Axe 4 : Créer les conditions favorables à un développement économique endogène**

Le Pays de Brest est marqué par un faible taux de création d'entreprises et des perspectives d'évolution de la population active mitigées (plus de départs à la retraite, moins d'arrivées de jeunes). Ce constat laisse présager une tension accrue sur le marché de l'emploi, notamment pour les emplois qualifiés, et une forte concurrence entre les entreprises pour attirer les actifs. Le territoire doit anticiper ce phénomène et se mettre en capacité **d'aider les employeurs à recruter des salariés** et à **prévenir les mutations économiques, d'accompagner la création et renforcer l'accompagnement des porteurs de projets** (garder les actifs), **d'encourager l'éducation, l'insertion** (maintenir et développer les compétences sur le territoire), **la transmission, la promotion des métiers et la formation** (attirer de jeunes actifs), en particulier dans les domaines porteurs d'avenir pour le territoire qui appelleront demain de plus en plus de compétences.

Par ailleurs, le Pays accueille sur son territoire **des sièges sociaux de grands groupes privés** qui rayonnent à l'échelle nationale et internationale : secteur naval, banques et assurances, entreprises agroalimentaires, industries liées à l'automobile, biens d'équipements, services... Pour accompagner leurs perspectives économiques à long terme, il est nécessaire de **leur garantir les meilleures conditions de développement**, tant en matière de services aux entreprises, qu'en matière d'infrastructures ou de disponibilité foncière. Le Pays de Brest présente, en effet, un déficit de zone d'activités économiques viabilisées et attractives qui impacte l'accueil et le maintien d'activités.

- **Axe 5 : Favoriser le développement de l'économie présentielle**²⁸

L'économie présentielle représentait près de 72 %²⁹ des emplois en 2008 au sein de l'aire urbaine de Brest³⁰, contre 65 % au niveau national. Service essentiel à la population, cette économie participe directement à l'animation de la vie du territoire et de son attractivité, même si elle reste particulièrement exposée aux crises économiques (baisse du pouvoir d'achat des ménages, réduction des dépenses publiques, baisse des constructions...). Le Pays doit ainsi favoriser l'ancrage de ses habitants en **maintenant un tissu économique de proximité** (commerce, artisanat, services), notamment dans les zones rurales et les quartiers urbains les plus fragiles. L'objectif est de répondre aux besoins aujourd'hui non-satisfaits, tels que les activités liées à la « silver economy ». La poursuite de l'arrivée de retraités sur le territoire participe au développement des secteurs en lien avec le vieillissement de la population qu'il convient d'accompagner et de soutenir. **Le renforcement de l'économie touristique** est un formidable effet de levier pour développer l'économie présentielle, valoriser le territoire et en faire un lieu de vie attractif.

²⁸ L'économie présentielle regroupe les activités mises en œuvre localement pour la production de biens et de services visant la satisfaction des besoins de personnes présentes dans la zone, qu'elles soient résidentes ou touristes. Exemples : commerce, tourisme, construction, administration.

²⁹ ADEUPA, Flash Eco, numéro 3, septembre 2011, emploi de la sphère présentielle en 2008, données INSEE. Le poids des activités de la Défense concourt à ces résultats

³⁰ Aire urbaine de Brest (source : Flash d'Octant, février 2008, ADEUPa et INSEE) : Communauté urbaine BMO, Communautés de communes du Pays d'Iroise, du Pays des Abers et du Pays de Landerneau-Daoulas (11/22 : St-Thonan, St-Divy, La Forest-Landerneau, Loperhet, Dirinon, St-Urbain, Irvillac, Daoulas, Logonna-Daoulas, L'Hopital-Camfrout)

Enjeu 3 : Un espace métropolitain durable et préservé

Repères :

- **Une forte dépendance énergétique :**
 - o L'électricité représente 45 %³¹ de la consommation d'énergie,
 - o Les bâtiments (publics et privés) consomment près de 62 %³² de l'énergie du Pays de Brest (52 % à l'échelle de la Bretagne),
 - o Mais, il existe un potentiel en matière de développement des énergies renouvelables, à l'instar du projet de parcs hydroliens entre Molène et Ouessant.
- **Des milieux naturels de grande qualité mais fragiles :**
 - o En cause : l'élévation du niveau marin, les plantes invasives et la pollution de l'eau,
 - o La dégradation des eaux marines fragilisent certaines zones de baignade et cultures marines,
 - o Le territoire recèle d'une biodiversité importante, d'une géologie remarquable et d'une grande variété de paysages,
 - o Mise en place d'outils de développement local et d'aménagement du territoire, ainsi que d'instruments de protection : Réserve naturelle nationale d'Iroise, le Parc marin d'Iroise, le Parc naturel régional d'Armorique, GIZC, SAGE, zones Natura 2000...
- **Un phénomène de périurbanisation :**
 - o Migration de la population vers le littoral,
 - o Accroissement de l'accession à la propriété individuelle des ménages,
 - o Déplacements pendulaires privilégiant l'automobile : moins de 10 % des trajets dans le Pays de Brest se font en transport en commun³³,
 - o Accélération du mitage du territoire et de l'étalement urbain au détriment de l'espace agricole,
 - o Le SCoT prévoit une réduction de la consommation d'espaces agricoles de 25 %, par rapport à la décennie 2000, pour les besoins en habitat (priorité au renouvellement et à la densification de l'espace).

Le Pays de Brest est soumis à des enjeux de préservation de ses ressources qui l'invitent à **repenser ses stratégies de développement afin de minimiser l'impact des activités humaines sur l'environnement** et de rationaliser les consommations (d'espace, d'énergie, d'eau...).

La qualité de l'environnement et du littoral est un élément central de l'image d'un territoire et de son cadre de vie. Dans cette optique, la question de l'amélioration de la qualité de l'eau est évidemment primordiale. Mais, elle n'est pas la seule. La réduction de la consommation d'espaces répond également au souci de préservation des espaces naturels et agricoles, à la réduction de la consommation d'énergie et aux enjeux de mobilité durable. L'extension des zones d'habitat et la dissociation des lieux habitat / activités ne sont plus compatibles avec un modèle vertueux qui veut engager une réduction significative des déplacements motorisés.

³¹ ADEME Bretagne, 2005.

³² Cf. supra.

³³ ADEUPa, *L'Observatoire de déplacements du Pays de Brest*, mars 2013. Flux quotidien entre Brest métropole et les intercommunalités du Pays de Brest.

- **Axe 1 : Préserver le patrimoine naturel et la biodiversité**

Le Pays de Brest se caractérise par la présence d'espaces naturels sensibles, où se concentrent les intérêts et cohabitent de multiples activités. Le nombre croissant d'acteurs et d'usages sur le littoral se heurte ainsi à la saturation du territoire en termes d'utilisation de l'espace et de prélèvement des ressources en raréfaction. Pourtant, la préservation d'un milieu sain est incontournable au maintien d'un système productif compétitif et durable.

La qualité des eaux reste un enjeu majeur, écologique et économique, pour le territoire du Pays de Brest. La situation est variable selon les secteurs, mais, concernant les eaux superficielles, elle tend à s'améliorer (les taux de nitrates et pesticides sont en baisse régulière depuis une vingtaine d'années) ; les efforts doivent ainsi être poursuivis face à la persistance du phénomène des algues vertes. La question de l'assainissement est également prégnante. Les eaux marines sont dégradées au risque de provoquer certaines fermetures de plages dans les années à venir et fragiliser les cultures marines. **Le bocage** est, par ailleurs, un élément indispensable pour la préservation de la ressource en eau (barrière physique et régulatrice). Des voies de valorisation du bocage doivent ainsi émerger afin de favoriser son renouvellement. Plus largement, **le soutien aux actions de prévention et de gestion des déchets ménagers, et assimilés**, est inhérent à l'amélioration du cadre de vie et au maintien d'un environnement préservé.

La protection des espaces naturels et leur mise en valeur impliquent **une gestion concertée et coordonnée des espaces et des ressources naturelles**, ainsi qu'une **maîtrise de la consommation de l'espace** : la charte du Parc naturel régional d'Armorique, les zones Natura 2000, la révision du SCoT, les trois SAGE³⁴ et la démarche de GIZC, actuellement en cours, ainsi que la Charte départementale Agriculture et Urbanisme, signée en 2014, répondent à ces ambitions.

- **Axe 2 : Réduire la consommation d'énergie des bâtiments neufs et anciens**

Afin de préparer la transition énergétique actuellement à l'œuvre, les actions visant à réduire la consommation d'énergie, notamment à travers des opérations de rénovation thermique des bâtiments, logements et copropriétés sont nécessaires.

Des dispositifs d'accompagnement et de conseils sont actuellement en cours sur le territoire (exemple : Tinergie, Programme d'Intérêt Général intercommunautaire, Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat...) afin d'informer le public sur les économies d'énergie et les accompagner dans la rénovation de leur habitat. **Ces actions d'éducation à la consommation d'énergie et d'accompagnement des porteurs de projets** dans leur rénovation permettent de mieux appréhender l'offre et la demande à l'échelle du Pays. Elles doivent ainsi être soutenues et développées (notamment à destination des publics précaires) par les acteurs du territoire. Par ailleurs, elles nécessitent d'être suivies de dispositifs de réhabilitation énergétique des bâtiments : diagnostics et expertises, ingénierie et tiers financement, garantie, ...

La mobilisation des entreprises du bâtiment vers une offre de qualité (dans la construction et la rénovation thermique globale) doit être encouragée. Les professionnels sont peu engagés sur

³⁴ Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux : les SAGE définissent les objectifs et les règles pour une gestion intégrée de l'eau, au niveau local. Les Pays de Brest est couvert par trois SAGE : Elorn, Bas-Léon et l'Aulne.

l'écoconditionnalité des aides aux maîtres d'ouvrage à la qualification RGE (Reconnu Garant de l'Environnement) pour les entreprises réalisant les travaux.

- **Axe 3 : Favoriser la production d'énergie locale**

Le potentiel de production d'énergie locale est limité sur le territoire. En effet, l'éolien terrestre reste très contraint par la conjugaison de la loi Littoral, de l'habitat diffus et des couloirs réservés à l'aviation militaire. Les fermes photovoltaïques sont soumises aux mêmes problématiques car elles ne peuvent s'implanter que sur des terrains qui n'ont plus ou pas de valeur agronomique (ancienne décharge...).

Trois sources possibles d'énergie se distinguent toutefois, à travers :

- **Le bois** qui viendrait alimenter des installations de chaufferies de collectivités ou d'industriels. En effet, plusieurs projets de production de chaleur à partir de bois énergie ont aboutis à Brest (chaufferie bois au Spernot), à la CCPLD et au Faou,
- **La biomasse** avec le développement de la méthanisation et la valorisation énergétique des déchets,
- **Les énergies marines renouvelables.**

Le Pays de Brest doit ainsi **explorer la viabilité de ses ressources et leurs conditions d'exploitation**. Les **projets énergétiques globaux viables** (boucles énergétiques locales, réseaux intelligents de stockage d'énergie) valorisant les productions énergétiques locales (énergies renouvelables...) et une meilleure exploitation des ressources du territoire seront soutenus.

- **Axe 4 : Accompagner les collectivités dans leurs opérations de renouvellement urbain et de densification**

La réduction de la consommation du foncier est nécessaire pour préserver les espaces agricoles et naturels. Cependant, il convient d'assurer également les besoins fonciers inhérents au développement de l'habitat et des activités économiques. Il apparaît ainsi essentiel de densifier et d'assurer un renouvellement urbain favorable à la mixité fonctionnelle. Les problématiques de renouvellement urbain impliquent des mutations profondes, qui doivent cependant tenir compte des spécificités du territoire telles que la multipolarité des espaces et la préservation des identités locales. Face à un étalement urbain croissant à l'échelle du Pays de Brest, le SCoT a pour principaux objectifs de contribuer à :

- **Un équilibre territorial soucieux d'une consommation d'espaces moindre** et ainsi d'une préservation des espaces naturels et agricoles,
- **Un rééquilibrage urbain** entre agglomération, et en particulier ville-centre et périphérie, susceptible d'infléchir à moyen terme la croissance des déplacements automobiles,
- **Un équilibre social** qui rompt avec le mouvement de spécialisation actuel.

Afin de répondre à ces trois défis et promouvoir un territoire plus solidaire et durable, il convient de **soutenir techniquement et financièrement les collectivités** dans leurs opérations de densification et de renouvellement urbain en matière d'habitat et de développement économique.

- **Axe 5 : Favoriser la mobilité durable**

Face aux enjeux environnementaux et économiques à l'œuvre sur le territoire, le Pays de Brest dispose de plusieurs équipements structurants (tramway, gares, aires de covoiturage, pôles d'échanges multimodaux). Néanmoins, les temps de trajet ne sont pas compétitifs par rapport à la voiture qui reste le mode de déplacement privilégié. De plus, les réseaux de transports en commun entre Brest métropole et les communes avoisinantes ne sont pas connectés de manière optimale et les zones à forte concentration d'emplois (zones d'activités) sont mal desservies. Les liaisons inter communales sont également à améliorer. Il existe en effet des carences dans l'organisation des transports de la 2^e couronne. La situation de la Presqu'île de Crozon demeure en ce sens problématique car le projet « transrade » (bateau-bus) n'a pas abouti, une solution pérenne devra donc être recherchée et encouragée.

Des solutions complémentaires aux transports en commun sont ainsi à envisager pour développer de nouvelles pratiques de mobilités telles que la poursuite du déploiement des transports collectifs, l'augmentation du nombre de parkings relais aux entrées de la ville de Brest, l'amélioration de la connectivité entre les opérateurs, le développement de la voiture partagée (les aires de covoiturage sont très utilisées voire saturées), les véhicules électriques, les applications numériques (e-santé, télétravail...) et les modes de déplacement doux/actifs. Aujourd'hui, **certaines de ces solutions alternatives sont mises en œuvre sur le territoire mais méritent d'être améliorées.**

Enjeu 4 : Un lieu de vie solidaire et convivial

Repères :

- **Un maillage des équipements et services de santé globalement satisfaisant :**
 - o 10 établissements hospitaliers : publics et privés, 6 sont réunis à Brest dont le CHU.
 - o Cette bonne répartition des équipements sanitaires compense un manque de services de transports médicalisés (faible densité des services d'ambulance).
 - o Des densités de médecins généralistes et d'infirmiers généralistes légèrement plus élevés qu'en moyenne bretonne. Mais des fragilités apparaissent dans certaines zones rurales du Pays.
- **Un bon niveau d'équipements scolaires** avec des écoles préélémentaires et élémentaires dans presque toutes les communes, ainsi que 25 lycées (concentration à Brest).
- **Une polarisation importante des logements sociaux dans la ville centre** (concentration de 79 %³⁵ de l'offre).
- **Une armature commerciale diversifiée et équilibrée** (alimentation générale et petits commerces spécialisés). Néanmoins, les commerces de centre-ville et centre-bourg montrent des signes de fragilité.
- **Les activités sportives** restent bien représentées à travers une offre et des équipements variés et complémentaires. Par ailleurs, le Pays de Brest concentre une multitude de disciplines sportives de haut niveau (voile, cyclisme, football, handball...)
- **L'identité culturelle du Pays de Brest**, et le dynamisme des initiatives qui l'accompagnent, est un important facteur de cohésion sociale et un élément précieux de son cadre de vie.
- **L'accessibilité à l'ensemble de ces services** est particulièrement développée au sein de l'agglomération brestoise, mais le maillage vers et entre les communes périphériques reste insuffisant pour répondre aux besoins de la population.

Le Pays de Brest se distingue par son cadre de vie exceptionnel. Territoire multipolaire (cf. annexe 1), la qualité de ses services urbains, sociaux, culturels et socioculturels, et plus largement celles des politiques publiques sur le territoire, sont un puissant facteur de cohésion sociale et territoriale.

Le Pays souhaite **répondre aux besoins de la population en garantissant une offre et un accès aux soins, services de proximité ainsi qu'à des logements de qualité**. Enfin, convivialité et solidarité sont des valeurs portées par les acteurs locaux afin de renforcer les liens sociaux et maintenir la dynamique culturelle engagée sur le territoire.

- **Axe 1 : Répondre aux besoins des habitants en matière d'offres et d'accès aux services collectifs de proximité**

Face au défi d'attractivité auquel est confronté le territoire, la préservation voire l'amélioration d'un cadre et des conditions de vie des habitants, et plus particulièrement des fonctions de la vie quotidienne, est essentiel.

Le Pays de Brest souhaite **répondre aux difficultés d'accès aux services collectifs**, notamment dans les zones rurales et les quartiers urbains fragilisés, dans une logique alliant proximité et centralité en

³⁵ INSEE, RP 2008.

accord avec les objectifs du SCoT. Assurer l'accessibilité à ces services passe non seulement par la création et le maintien d'une offre de proximité, mais aussi par un accès en termes **d'organisation des déplacements** : transports collectifs, transports à la demande, modes doux, pôles d'échanges multimodaux de proximité, voiries... Par ailleurs, la **mutualisation d'infrastructures**, plus particulièrement dans les territoires ruraux, et la mise en place d'outils intégrant **les nouvelles technologies** doivent être encouragées. Le Pays doit également améliorer **la qualité et la lisibilité des informations** en termes d'offres et d'accès aux services.

- **Axe 2 : Garantir une offre de logements de qualité, économe et accessible**

La demande en logements est en phase de croissance, malgré un ralentissement depuis 2008, **et reste plus rapide que la progression de la population**, du fait d'une érosion régulière et sensible du nombre de personnes par ménage. L'offre d'habitat, en réponse à cette demande, génère désormais la très grande majorité (environ 80%) de la consommation d'espaces et des déplacements quotidiens. Malgré les objectifs fixés par le SCoT, l'urbanisation pavillonnaire représente 85% de la production actuelle de logements : majoritairement périphérique et aussi très spécialisée socialement (jeunes ménages d'actifs avec enfants). A l'inverse, l'agglomération et plus précisément la ville de Brest, abrite 75 % du logement locatif, social et privé.

Face à ces besoins accrus, produire une offre de logements de qualité, économe et accessible est un des défis majeurs de ces prochaines années. Le Pays de Brest doit ainsi **soutenir une politique publique de l'habitat ambitieuse visant à répondre aux attentes (accès et maintien au logement) de l'ensemble de ses habitants**. Celle-ci s'inscrit dans les **orientations du SCoT** en intégrant de manière transversale des enjeux de mixité sociale et intergénérationnelle, l'innovation (construction, réhabilitation, fonctionnalité), la qualité environnementale (rénovation thermique, efficacité énergétique), mobilité, accessibilité, densification (maintien de l'habitat social dans les centres bourgs ou quartiers fragilisés)...

- **Axe 3 : Promouvoir l'accès à la santé pour tous**

La précarité, l'exclusion, la fragilisation croissante de certains publics, les aléas de la vie sont des réalités auxquelles les territoires doivent faire face. **Participer à la réduction des inégalités sociales en matière de santé** est donc un objectif prioritaire pour le Pays, en intégrant cette problématique dans les différentes politiques menées.

Moderniser, réhabiliter, mutualiser, spécialiser et faciliter l'accès aux équipements de santé avec une prise en compte du volet énergétique apparaît essentiel. **Le développement des services associés** (soins, accompagnement, prévention, promotion), plus particulièrement à destination des personnes âgées et de la petite enfance dont les besoins sont les plus prégnants, est également incontournable pour favoriser un parcours de santé adapté à chacun. Par ailleurs, **anticiper le départ à la retraite des professionnels de santé** (moyenne d'âge de 52 ans des praticiens dans les zones en densité faible³⁶) est un objectif incontournable pour maintenir une offre de soins importante et de qualité.

Plus largement, **le phénomène du vieillissement de la population est encore assez peu exploré** dans son rapport au territoire (urbain et rural). L'augmentation attendue du nombre de personnes âgées de 60

³⁶ Bassins de vie du Pays en densité faible de médecins généralistes en 2011 : Plabennec, Plouguerneau, Saint-Renan et Pont-de-Buis-lès-Quimerch. Source : Atlas de la démographie médicale, Conseil National de l'Ordre des Médecins, 2011.

ans et plus doit inciter les acteurs du territoire à faire évoluer leurs interventions et à adapter leurs politiques en matière d'habitat, de transports et de services. Le Pays de Brest est en effet concerné par la « gérontocroissance », c'est-à-dire l'augmentation de la proportion du nombre de personnes âgées dans la population.

- **Axe 4 : Favoriser le lien social entre les habitants**

Le visage démographique du Pays de Brest évolue (population jeune, formée et arrivée des séniors) depuis une dizaine d'années. Ces changements impactent le tissu social, économique, du territoire et induisent des enjeux en termes de cohésion sociale et de mixité générationnelle. De plus, les modèles de consommation et de loisirs se transforment, les habitants développent ainsi des pratiques de l'espace et des modes de vie collaboratifs, davantage tournés vers le « faire ensemble ». Face à ces mutations, les spécificités du Pays de Brest ont permis l'émergence d'un tissu associatif riche et varié. Ainsi, conforté dans ces valeurs, le territoire souhaite **faire progresser le partenariat associatif, accompagner et renforcer ces acteurs**. En effet, tisser, avec les associations, des relations de proximité est essentiel pour mieux valoriser leur inventivité sociale au niveau local.

La jeunesse s'impose comme un élément déterminant du dynamisme et d'avenir pour le territoire et les politiques dédiées à l'enfance et aux jeunes constituent désormais un des enjeux essentiels de la cohésion sociale. Si les plus importantes à cet égard sont celles de l'accueil du jeune enfant, de l'éducation, de l'emploi et de l'insertion professionnelle, elles ne sauraient être pensées indépendamment de toutes celles qui contribuent à l'autonomie et à l'épanouissement personnel et collectif (logement, déplacement, culture, sport et loisirs notamment).

Les besoins liés au vieillissement de la population doivent être anticipés en s'appuyant notamment sur le schéma départemental en faveur des personnes âgées qui implique des actions d'aides à la reconstruction et à la rénovation des établissements de santé (EHPAD...), la coordination gérontologique via les CLIC de niveau 2, l'observation via l'outil mis en place sur l'agglomération avec l'ADEUPa.

Face aux problématiques d'accueil et d'accompagnement auxquelles sont confrontées les **personnes en situation de handicap**, il est essentiel d'apporter des réponses adaptées quel que soit leur degré d'autonomie. Le 4^e Schéma départemental en faveur des personnes handicapées permettra de développer, coordonner, harmoniser les propositions visant à satisfaire aux besoins de prise en charge, et autres préoccupations, des personnes en situation de handicap.

- **Axe 5 : Maintenir la dynamique culturelle engagée sur le territoire**

Le Pays de Brest se caractérise par **une offre culturelle et artistique très diversifiée** valorisant une multitude d'acteurs et d'équipements. Elle se distingue également par son ouverture à l'international (mobilité de ses artistes et événements / festivals à fort rayonnement), facteur d'attractivité qui permet au territoire de faire fi de sa situation géographique périphérique. Le maillage des équipements culturels est néanmoins moins structuré au Nord du Pays de Brest et moins dense au Sud.

L'enjeu pour l'ensemble des territoires du Pays de Brest est ainsi de valoriser les projets existants, mutualiser les équipements et renforcer la mise en réseau des acteurs culturels notamment en s'appuyant sur la dimension « ressources » des acteurs brestois à l'égard du reste du territoire.

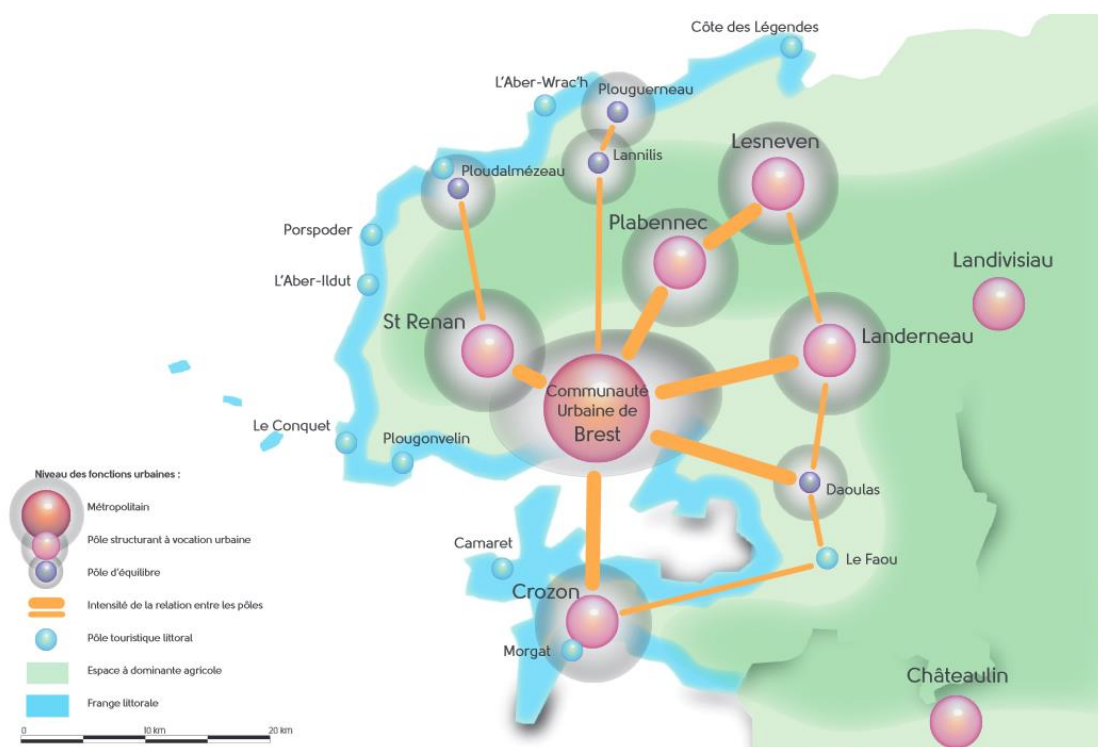
Synthèse – Caractéristiques des territoires du Pays de Brest

Thèmes	Forces	Fragilités	Opportunités	Menaces	Enjeux
Attractivité & Rayonnement	<ul style="list-style-type: none"> - Un cadre de vie exceptionnel : prix de l'immobilier attractif, proximité du littoral... - Un maillage urbain équilibré : un pôle brestois urbain fort entouré d'un réseau de petites et moyennes villes dynamiques (Landerneau, Saint-Renan, Plabennec, Lesneven, Crozon...) - Une destination touristique en devenir. - Une dynamique de coopération territoriale ancrée, à l'échelle du Pays de Brest. - Des fonctions métropolitaines d'envergure (CHU, universités et grandes écoles, défense, recherche, aéroport, port...) et des équipements métropolitains (tramway, Quartz, Arena...). - Capacité à fédérer, coopérer (exemple de la GIZC et du SCoT entre les 7 intercommunalités et les 89 communes). - Emergence de stratégies partagées. Exemple : Brest Terres Océanes : fédération des 5 pays touristiques du territoire pour gagner en visibilité et en attractivité. - Un patrimoine unique : îles, entités paysagères emblématiques (Abers, fond de Rade...), patrimoine militaire, les phares, cités touristiques reconnues (Le Conquet, Crozon, Camaret, Plouguerneau...). - Des infrastructures de transport performantes : aéroport, train, tram, réseau de bus, cars, liaisons maritimes vers les îles. 	<ul style="list-style-type: none"> - Un dynamisme démographique modéré par rapport aux moyennes régionale et nationale. - L'isolement à la pointe de la Bretagne. - Une accessibilité vers l'extérieur à renforcer avec notamment des temps de trajets ferroviaires Brest-Rennes, Brest-Quimper et Brest-Paris trop longs et des coûts de transports aériens trop élevés. - Un développement des déplacements intérieurs à renforcer : liaisons Brest Métropole avec les communes avoisinantes, connexions intercommunales, lisibilité et diversification de l'offre, projet de transrade de la Presqu'île de Crozon, déploiement des modes de déplacements doux/actifs. 	<ul style="list-style-type: none"> - Développement des pôles d'échanges multimodaux. - Une mobilité résidentielle dynamique, grâce à Brest Métropole qui attire une population active et estudiantine par ses emplois et son offre de formation. - La montée en puissance de l'hédonisme (santé, sécurité, bien-être) : secteur où se mêlent, sante, forme physique, diététique, qualité résidentielle... 	<ul style="list-style-type: none"> - Une population vieillissante. - Une image du territoire trop souvent négative dont la perception est souvent en décalage avec la réalité. Brest est identifié par son seul port militaire. Son déficit d'image nuit aux entreprises qui éprouvent des difficultés à recruter des emplois qualifiés (cadres). A l'instar des universités et des grandes écoles en direction des jeunes. 	<ul style="list-style-type: none"> - Attirer de nouvelles populations : résidents (scolaires, étudiants, actifs...), visiteurs (touristes, croisiéristes, congressistes, festivaliers, sportifs, escales nautiques...) et investisseurs. - Anticiper les évolutions de la population et permettre une corrélation entre les besoins et l'évolution du territoire. - S'appuyer sur la richesse du territoire (patrimoniale, économique, culturelle, historique) et mieux cerner nos points forts pour valoriser une identité unique et mieux communiquer vers l'extérieur. - Développer les déplacements intérieurs et extérieurs : favoriser de nouvelles pratiques de mobilité.

Thèmes	Forces	Fragilités	Opportunités	Menaces	Enjeux
Développement économique	<ul style="list-style-type: none"> - Une spécialisation reconnue autour de la mer au niveau international. - Des emplois métropolitains supérieurs en forte progression. - Un secteur de l'économie de la connaissance en forte progression (émergence d'applications transversales en lien avec la mer, la santé...). - Une agriculture développée, diversifiée et performante. - Une main d'œuvre qualifiée. - Une multitude de compétences et de savoir-faire, valorisant une diversité de métiers. - Le tourisme : repose sur des richesses patrimoniales, naturelles, architecturales... - Une offre de formation de bon niveau, importante et diversifiée. - Une évolution positive de l'emploi salarié privé et un taux de chômage inférieur au niveau national. 	<ul style="list-style-type: none"> - Un déclin de l'emploi industriel malgré des perspectives de développement avec les énergies marines renouvelables(EMR). - Un faible niveau de création d'entreprises malgré un taux de pérennité élevé. - Une baisse du volume des productions en agriculture (production animale en particulier). - Une forte pression foncière et une concurrence des usages du foncier liées à l'urbanisation diffuse. - Une anticipation insuffisante pour satisfaire les besoins en foncier des entreprises. - Un tourisme balnéaire et des cultures marines dépendants de la qualité de l'eau et de la pêche. - Un écart entre le niveau de formation et les besoins réels du marché de l'emploi. - Difficulté à renouveler les générations agricoles et maritimes. - Une fragilisation du secteur de la pêche : vieillissement des navires, renchérissement des carburants, difficulté de reprise (investissements). - Une perte de savoir-faire : augmentation du chômage des seniors, absence de formation, départs constatés dans les domaines de la construction et de la réparation navale. 	<ul style="list-style-type: none"> - Un pôle d'activités autour de la mer à forte valeur ajoutée et en développement : EMR, la filière des algues, les biotechnologies, la sécurité et la sûreté... - L'importance et la diversité du linéaire côtier qui permettent une diversification des activités littorales marines. - Profondes mutations des systèmes productifs : circuits courts... - Un pôle industriel visible à conforter : émergence de nouveaux secteurs à encourager (EMR, filière numérique...). - Les biotechnologies dans l'agroalimentaire : opportunités nouvelles avec notamment la méthanisation des déchets (transition énergétique). - Economie maritime : projet régional structurant de polder sur le port de Brest et potentiel de la ressource algale et des savoir-faire associés. - Bretagne THD : déploiement du très haut débit. - Silver economy : arrivée en hausse des retraités sur le territoire. - Transition énergétique : nouveau souffle pour la filière du bâtiment. - Synergies possibles entre les filières de l'économie et le tourisme. 	<ul style="list-style-type: none"> - Un déficit d'image et une méconnaissance des métiers. - Dynamique négative des productions animales : conséquence de l'environnement concurrentiel et de contraintes réglementaires liées au respect de l'environnement. - Le poids de l'emploi public crée une dépendance vis-à-vis de l'Etat. - Un poids important des capitaux étrangers dans l'économie du Pays (sphères de décisions extérieures). - Essoufflement du commerce et des services de proximité en milieu rural. - Poids des réglementations. - Dégradation de la qualité du milieu marin. 	<ul style="list-style-type: none"> - Encourager la recherche publique et le développement de filières innovantes. - Créer les conditions pour maintenir et développer une dynamique entrepreneuriale locale. - Renforcer et accroître la valorisation économique des ressources maritimes. - Favoriser les liens entre le secteur du tourisme et les filières économiques du territoire. - Accompagner la mutation des filières agricoles et agroalimentaires en conciliant forte valeur ajoutée et respect de l'environnement. - Encourager le développement des filières innovantes, - Profiter de la présence des établissements de recherche, - Renouveler les générations de professionnels. - Maintenir le dynamisme des centres-villes et centres-bourgs : encourager au maintien et au développement des commerces de proximité en zones rurales et périurbaines. - Sensibiliser et favoriser de nouvelles pratiques.

Thèmes	Forces	Fragilités	Opportunités	Menaces	Enjeux
Modes de vie, Ressources & Services de proximité	<ul style="list-style-type: none"> - Offre de formation et de recherche importante et diversifiée : UBO, 8 grandes écoles, un campus des métiers, laboratoires, centres de recherche. - Offre de soin importante et diversifiée (CHU) qui rayonne au-delà du Pays et coopération avec les hôpitaux locaux. - Offre de logements équilibrée sur le territoire. - Offre d'habitat social : rattrapage de certains quartiers brestois fragiles grâce aux conventions de rénovation urbaine (ANRU). - Le maillage des équipements et services de proximité est globalement satisfaisant. - Une vitalité culturelle reconnue : nombreux équipements, événements d'échelle régionale ou nationale. - Un tissu associatif dynamique. - Des activités sportives variées et de haut-niveau. - Biodiversité importante. - Nombreux dispositifs et zones de protection. 	<ul style="list-style-type: none"> - Hétérogénéité de la répartition des logements sociaux sur le territoire (concentrés dans les pôles urbains). - Disparité d'offres en matière de santé. - Accessibilité des services de proximité dans les espaces ruraux à améliorer. - Pression foncière sur le littoral breton. - Dégradation de la qualité des eaux marines et superficielles. 	<ul style="list-style-type: none"> - Une qualité de vie indéniable : des services de proximité, un environnement naturel préservé grâce à des outils de développement local et de protection (PNRA, Parc marin d'Iroise, GIZC, SCoT, zones NATURA...). - Transition écologique et énergétique qui appelle un renouvellement des pratiques. 	<ul style="list-style-type: none"> - Accroissement prévisible des besoins en matière de santé avec le vieillissement de la population et des praticiens. - Besoins importants en termes de rénovation thermique du parc existant. - Des coûts énergétiques croissants. - Concurrence des usages du foncier. - Une utilisation importante des voitures particulières. - Des coûts importants pour maintenir la qualité de l'eau. 	<ul style="list-style-type: none"> - Répondre aux attentes liées à l'évolution des modes de vie et notamment au vieillissement de la population. - Préserver l'environnement et la biodiversité, et poursuivre les efforts de reconquête de l'eau et des milieux naturels. - Permettre à tous d'accéder aux soins en anticipant le renouvellement des professionnels de santé proches de la retraite. - Apporter des réponses adaptées aux besoins en logements (équilibre de l'habitat social, réhabilitation thermique des logements, adaptation du parc au vieillissement de la population). - Favoriser le lien social entre les habitants en développant des équipements et des aménagements propices à une cohésion citoyenne. - Surmonter le défi de la pression foncière. - Diminuer la consommation d'énergie dans les bâtiments anciens et neufs. - Réduire la dépendance énergétique du territoire.

Annexe 1 – Les polarités du Pays de Brest



Source : SCoT du Pays de Brest

Comprendre l'organisation spatiale du Pays de Brest est un préalable essentiel pour cerner les logiques inhérentes aux espaces qui composent le périmètre LEADER. Le territoire éligible se structure ainsi autour de communes organisées selon un maillage multipolaire qui interagissent avec l'aire urbaine de Brest.

Le SCoT du Pays de Brest (dont l'objectif est de maintenir un équilibre entre les espaces urbanisés, la préservation du littoral, les zones naturelles et les activités) a permis d'identifier chacune des polarités qui structurent le territoire et de définir leurs fonctions :

- **Le pôle principal, Brest métropole océane**, est doté d'équipements majeurs desservant l'ensemble du Pays de Brest (aéroport, port de commerce, salles de spectacles, etc.) mais aussi des services rares à rayonnement régional, national voir international comme la Défense, le pôle sciences marines, l'enseignement supérieur, etc.
- **Les pôles structurants** ont une vocation urbaine et desservent une population de 30 000 à 50 000 habitants. Il s'agit de Landerneau, Saint-Renan, Plabennec, Crozon et Lesneven / Le Folgoët. Ces pôles sont dotés de services publics développés et spécialisés (collèges, lycées, services médicaux) et d'une offre commerciale variée.
- **Les pôles d'équilibre** répondent aux besoins quotidiens d'une population de l'ordre de 15 000 habitants pour les services marchands courants et les services de santé, éducatifs (collèges) et commerciaux : Lannilis, Plouguerneau, Daoulas et Ploudalmézeau.

Les centralités des autres communes sont appelées **pôles de proximité**.

Annexe 2 - Liste des communes du Pays de Brest

Communes couvertes par le Parc naturel régional d'Armorique

Communes	Population municipale en 2011
BOURG-BLANC	3 402
COAT-MEAL	1 034
KERSAINT-PLABENNEC	1 330
LANDEDA	3 603
LANNILIS	5 320
LE DRENNEC	1 793
LOC BREVALAIRE	207
PLABENNEC	8 244
PLOUGUERNEAU	6 373
PLOUGUIN	2 103
PLOUVIEN	3 700
SAINT PABU	2 028
TREGLONOU	605
Communauté de communes du Pays des Abers	39 742
LE FAOU	1 716
PONT DE BUIS LES QUIMERC'H	3 887
ROSNOEN	982
SAINT SEGAL	1 009
Communauté de communes de l'Aulne Maritime	7 594
ARGOL	942
CAMARET SUR MER	2 618
CROZON	7 751
LANDEVENNEC	341
LANVEOC	2 246
ROSCANVEL	890
TELGRUC SUR MER	2 096
Communauté de communes de la Presqu'île de Crozon	16 884
BRELES	825
GUIPRONVEL	786
ILE MOLENE	204
LAMPAUL-PLOUARZEL	2 040
LAMPAUL-POUDALMEZEAU	777
LANDUNVEZ	1 439
LANILDUT	952
LANRIVOARE	1 451
LE CONQUET	2 688
LOCMARIA PLOUZANE	4 816
MILIZAC	3 148
PLOUARZEL	3 663



Communes	Population municipale en 2011
PLOUDALMEZEAU	6 288
PLOUGONVELIN	3 828
PLOUMOGUER	1 951
PLOURIN	1 211
PORSPODER	1 764
SAINT RENAN	7 612
TREBABU	359
TREOUERGAT	316
Communauté de communes du Pays d'Iroise	46 118
DAOULAS	1 779
DIRINON	2 428
HANVEC	1 959
IRVILLAC	1 364
LA FOREST-LANDERNEAU	1 823
LA MARTYRE	764
LA ROCHE MAURICE	1 910
LANDERNEAU	15 148
LANNEUFRET	132
LE TREHOU	604
HOPITAL CAMFROUT	2 173
LOGONNA DAOULAS	2 098
LOPERHET	3 616
PENCRAN	1 779
PLOUDIRY	891
PLOUEDERN	2 783
SAINT ELOY	216
SAINT THONAN	1 442
SAINT URBAIN	1 528
SAINT-DIVY	1 384
TREFLENEVEZ	278
TREMAOUEZAN	523
Communauté de communes du Pays de Landerneau-Daoulas	46 622
BRIGNOGAN-PLAGES	777
GOULVEN	448
GUISSENY	2 026
KERLOUAN	2 257
KERNILIS	1 388
KERNOUES	714
LANARVILY	434
LE FOLGOET	3 101
LESNEVEN	7 125
PLOUDANIEL	3 670
PLOUIDER	2 003



Communes	Population municipale en 2011
PLOUNEOUR TREZ	1 242
SAINT MEEN	828
SAINT-FREGANT	712
TREGARANTEC	573
Communauté de communes du Pays de Lesneven-Côte des Légendes	27 298
GUILERS	7 430
Brest métropole océane	7 430